



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les demandes de crédit d'investissement suivantes :

- 1) CHF 1'100'000.00 pour l'assainissement de la route de la Ronde- Fin (Raffinerie)
- 2) CHF 375'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Commune s'est penchée sur le dossier de la route de la Ronde Fin (Raffinerie). Pour divers motifs, mais notamment en raison des critères liés au mécanisme du frein à l'endettement, aucune demande de crédit n'a pu vous être présentée jusqu'à ce jour. Depuis lors, cette dernière a encore subi d'importantes dégradations supplémentaires par des inégalités de chaussée (p. ex. des renflements, des affaissements, des nids de poule, des fissures) pouvant occasionner des secousses dangereuses aux véhicules ou leur faire perdre la tenue de route.

A ce jour, afin de réduire les risques d'accidents, nous avons pris les mesures ci-après :

- une signalisation adéquate « signalisation OSR No 1.06 « Cassis » ;
- ainsi qu'une limitation de vitesse à 40 km/h, ceci en attendant de pouvoir procéder aux travaux d'assainissement.

Afin de bien cerner notre responsabilité dans ce domaine, voici l'avis de l'inspecteur de la signalisation routière à ce sujet :

« En notre qualité d'autorité compétente de haute surveillance du réseau routier communal, nous nous devons de vous rendre attentifs que la seule mise en place d'une signalisation verticale de danger ne vous dégage pas de toute responsabilité.

*En effet, si aucun entretien minimal n'est assuré (rhabillage des trous en formation) durant toute la saison estivale, alors qu'une dégradation supplémentaire est probable, particulièrement durant la prochaine période hivernale, la responsabilité de la commune pourra être engagée en cas d'accident dont la cause pourrait être imputée à un mauvais entretien de la chaussée, conformément à l'art. 58, alinéa 1 du code des obligations « Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou **par le défaut d'entretien** ».*

Récemment, il y a eu un grave accident impliquant un motocycliste et une auto et à mi-juin, un cycliste s'est plaint auprès de la Commune car il a manqué de peu de tomber. Cette situation nous interpelle et nous incite à ne pas négliger notre responsabilité dans ce domaine. Aussi, avec le retraitement du bilan de la Commune, qui vous a été présenté lors de la séance des comptes de l'exercice 2017, nous pouvons surseoir au mécanisme du frein à l'endettement et donc vous présenter la présente demande de crédit.

1. Assainissement de la route de la Ronde Fin

La route de la Ronde Fin, située entre Cornaux et Cressier, construite en 1965-1966, constitue une infrastructure indispensable pour le bon déroulement des activités industrielles des entreprises situées dans ce secteur. Cette route constitue une voie principale très utilisée par les poids lourds.

Cette sollicitation fait que la route présente des dégradations tout au long de son tracé, dégâts qui continueront très probablement à s'aggraver et qui rendront la route de moins en moins fonctionnelle. La chaussée présente de nombreux types de dégradations :

- Ornières
- Affaissements
- Fissures
- Nids de poule
- Fissures sur le trottoir

Trottoir / piste cyclable

Avec la réfection du trottoir nous allons solliciter l'accord du canton afin de créer un marquage sur le trottoir pour la mobilité douce. En effet, il se trouve que de nombreux cyclistes empruntent la chaussée pour se rendre au travail, voire pour se promener, ceci jusqu'à Cressier.

Un report de la mobilité douce sur le trottoir situé sur notre territoire sera un gage supplémentaire de sécurité pour ces derniers.

Evacuation des eaux de ruissellement

Concernant le système d'évacuation des eaux de ruissellement, la route possède une double pente transversale. Du côté déchetterie, des dépotoirs de route récoltent les eaux de la demi-chaussée Ouest.

Pour la demi-chaussée Est (côté voies ferroviaires), il n'y a aucun dépotoir de route. Sur la plupart du tracé, des pavés de délimitation et un talus herbeux récoltent et guident les eaux le long de la route, à l'exception d'un seul dépotoir situé en face de la sortie de la déchetterie.

Actuellement nous sommes en tractation avec l'Entreprise Juracime et Varo, avec pour objectif d'assainir ce problème voire d'obtenir une participation éventuelle de ces entreprises.

Une possibilité de recyclage des matériaux du revêtement de la chaussée, qui doivent être évacués, doit être étudiée. Une analyse de ceux-ci devra être effectuée afin de déterminer le type de pollution éventuelle.

Selon la situation, il y a 3 possibilités :

1. Ces matériaux peuvent être réutilisés en vue de combler une partie de la cuvette entre la route et les voies ferrées (gain de transport et de taxe de décharge).
2. Si la variante 1 n'est pas possible, Juracime pourrait les entreposer en décharge (gain partiel de transport en décharge et de taxe de décharge – type B).
3. Si les variantes 1 & 2 sont impossibles en raison de l'importance de la pollution, ces matériaux devront être évacués en décharge – type E.

Rapport du bureau d'ingénieur-conseil

Mieux que tout commentaire, nous vous remettons le dossier élaboré par le bureau d'ingénieurs VBI, à qui nous avons confié le mandat d'étude et de préparation des dossiers pour les adjudications selon le déroulement des phases de planification ci-après, afin de nous permettre, sous réserve de votre acceptation du crédit, et d'éventuelles oppositions pendant le délai référendaire, de réaliser les travaux avant la période hivernale, selon le programme suivant :

Jusqu'au 27 juillet	Préparation de la documentation en vue des appels d'offres
27.7.2018	Publication des appels d'offres
20.8.2018	Décision du CG
24.8.2018	Délai prévu pour le dépôt des offres
27.8.2018	Ouverture des offres et envoi du protocole d'ouverture
28.8.2018	1 ^{ère} séance d'évaluation
29.8.2018	Rapport d'évaluation
31.8.2018	Validation du rapport d'évaluation
3/4.9.2018	Décision de l'adjudication et lettre d'annonce de l'adjudication et publication
14.9.2018	Expiration du délai de recours
03.10.2018	Fin du délai référendaire
Début octobre	Début des travaux
Fin novembre-début décembre	Fin des travaux

Subvention cantonale

Après examen du dossier, le Service des Ponts et Chaussées nous a confirmé la possibilité de bénéficier d'un subventionnement par le fonds des routes communales (FRC) pour les travaux envisagés, conformément à l'art. 35 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP).

2. Ponceau sous la route de la Ronde-Fin

En rapport avec l'assainissement de la route de la Ronde-Fin, un point important doit être pris en compte. Il s'agit du passage des eaux provenant du canal Malbor, entre la déchetterie et le canal de contournement de la Raffinerie. En effet, le ponceau sous la route de la Ronde Fin permet difficilement l'écoulement des eaux du Canal du Bois Rond et du canal Malbor.

L'étude technique établie par le bureau VBI (voir rapport annexé, en raison de vacances celui-ci vous parviendra prochainement) permet de se rendre compte de la nécessité de procéder également à l'assainissement de l'écoulement des eaux dans ce secteur.

Aussi, par soucis d'efficacité et d'économie à futur, en réalisant uniquement les travaux du ponceau sur la largeur de la route de la Ronde-Fin, cet aménagement nous évitera une ouverture de la chaussée à cet endroit lors de travaux destinés à la réalisation du PGEE, dont une demande de crédit vous sera présentée prochainement.

A toutes fins utiles, nous pouvons préciser que cet ouvrage sera subventionné par le canton, ceci dans le cadre de la protection contre les crues, à hauteur de 70 % (NE 35 %, CH 35%). Néanmoins, pour pouvoir bénéficier de ces subventions, le projet devra répondre aux exigences de la Confédération en la matière, notamment en traitant le problème dans son entier, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure du canal de la Thielle.

Nous soulignons que le secteur de la raffinerie ainsi que la zone « A Bugeon » sont actuellement situés en zone de danger moyen d'inondations en raison d'un risque de débordement du canal du Bois Rond. Un assainissement du canal serait une mesure qui permettrait de réduire cette zone de danger et pourrait démontrer facilement sa rentabilité.

Afin de ne pas prendre de risque d'inondations, tant que le canal ne sera pas assaini, nous allons mettre en place une plaque coulissante permettant de réguler le débit à la sortie du ponceau.

Il faut également retenir que les subventions ne seront versées qu'après exécution de l'ensemble des travaux, à savoir y compris le canal de contournement de la raffinerie.

Coût des projets

Route de la Ronde-Fin	CHF 1'100'000.00
Ponceau	CHF 375'000.00

Modification de la loi sur les voies publiques

Le Département du développement territorial et de l'environnement met actuellement en consultation le projet de nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui devrait, après acceptation par le Grand Conseil, entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Selon cette nouvelle loi, il n'y aura plus de subventions provenant du Fonds des routes de l'Etat pour les travaux routiers. Par contre, les Communes recevront annuellement une part sur la taxe des véhicules à moteur. Pour notre Commune, celle-ci est estimée à 0,65 % soit CHF 14'629.00.

Cette modification de la LRVP doit nous inciter à exécuter l'entretien de notre réseau routier avant l'entrée en vigueur de cette dernière pour qu'il soit encore subventionné.

CONCLUSIONS

Afin que nous puissions faire face à nos obligations et dans le but de pouvoir bénéficier du Fonds de routes encore en vigueur, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport et accepter les projets d'arrêtés qui vous sont soumis.

LE CONSEIL COMMUNAL

Cornaux, le 30 juillet 2018